



Ce que vous devez savoir pour faire GRANDIR l'avenir de vos enfants

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Bon d'études canadien (BEC) est une subvention de **500 \$ à 2 000 \$** offerte par le Gouvernement du Canada aux familles admissibles, pour couvrir les frais liés à l'éducation postsecondaire d'un enfant. Les fonds sont déposés directement dans le compte du **Régime d'épargne-études (REEE)** de l'enfant.

Le **REEE** est en quelque sorte un « compte bancaire spécial » où les fonds peuvent prospérer jusqu'à ce que l'enfant soit prêt pour sa formation collégiale, universitaire, d'apprentissage ou professionnelle (temps plein ou partiel).

À QUI LE BEC EST-IL DESTINÉ ?

Les enfants **nés le 1^{er} janvier 2004 ou après** (donc tout enfant âgé de 18 ans ou moins en 2023) dont le revenu familial net est **inférieur à 53 359 \$** peuvent bénéficier du BEC.

(La limite du revenu familial net est supérieure pour les familles de plus de trois enfants.)



COMMENT ÇA MARCHE ?

Le BEC est déposé directement dans le régime enregistré d'épargne-études (REEE) d'un enfant. Cet argent croît et peut être retiré pour aider à couvrir les frais liés aux études postsecondaires de votre enfant.

Chaque enfant admissible reçoit au moins **500 \$** dans son REEE pour commencer. Il reçoit également **100 \$** de plus pour chaque année d'admissibilité, selon le revenu familial, jusqu'à l'âge de 15 ans. Cela signifie que le montant du BEC que reçoit un enfant peut atteindre **2 000 \$**.

Même si vous présentez votre demande plusieurs années après la naissance de votre enfant (à condition que l'enfant soit né après le 1^{er} janvier 2004 et qu'il soit admissible en fonction du revenu familial), vous recevrez tous les paiements dus à votre enfant pour les années antérieures.

CELA ME COÛTERA-T-IL QUELQUE CHOSE ?

Il n'y a pas de frais pour obtenir le Bon d'études canadien, pas même un sou ! Vous devez ouvrir un compte REEE pour obtenir le BEC. Il existe des REEE gratuits qui ne comportent aucuns frais et qui n'exigent aucune contribution de votre part.

Le BEC n'aura aucune incidence sur les autres aides gouvernementales que vous recevez. Il s'agit de l'argent de votre enfant pour le postsecondaire. Le compte REEE peut rester ouvert pendant 36 ans. Plus d'information : <http://www.canada.ca/fr/services/prestations/education/epargne-etudes> ou 1-888-276-3624

IL EST FACILE D'EN FAIRE LA DEMANDE

Communiquez avec votre banque et prenez rendez-vous pour ouvrir un REEE sans frais et sans cotisation requise. Votre institution ouvrira en REEE et fera une demande pour le BEC et la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE). Le BEC est gratuit et ne requiert aucune cotisation.

La SCEE est un programme de contrepartie par lequel, si vous déposez des fonds, vous serez admissible à recevoir une contrepartie gouvernementale de 20 % à 40 % (selon votre revenu et si le REEE a été ouvert avant l'âge de 16 ans et que des cotisations antérieures ont été versées).

Demandez à votre banque comment ouvrir un compte REEE et demandez le Bon d'études canadien pour votre enfant. Vous pourriez avoir besoin de:



- Votre numéro d'assurance sociale
- Le numéro d'assurance sociale de votre enfant
- Le certificat de naissance de votre enfant
- 2 pièces d'identification (1 pièce émise par le gouvernement)
- Si vous n'avez pas de NAS pour votre enfant, vous pouvez en faire la demande en ligne à www.canada.ca ou visitez un bureau de Service Canada

ENCORE MIEUX !

Une fois qu'un compte REEE est ouvert, la SSVP sera heureuse d'émettre un chèque de 100 \$ par enfant, que vous pourrez déposer dans le compte REEE et ainsi aider à la croissance de l'épargne-études. Et le gouvernement déposera une contrepartie pouvant aller jusqu'à 40 % des 100 \$ déposés !

Allez chercher votre argent de votre enfant !